

EXERCICE INOPINÉ D'INCENDIE

N° d'organisme de formation : 11 91 004 47 91

PUBLIC CONCERNÉ :

- ▶ Toute personne présente dans l'établissement au moment de l'exercice.

PRÉ-REQUIS :

- ▶ Aucun.

Durée de l'exercice :

01h00 environ répartie comme suit :

- ▶ 30 minutes environ : Déclenchement de l'alarme, surveillance et analyse de l'évacuation chronométrée ;
- ▶ 30 minutes environ : débriefing avec les participants.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- ▶ Entraîner les salariés et les occupants à l'application des consignes de sécurité.

CONTENU DE L'EXERCICE :

- ▶ Après accord de la direction, enfumage des locaux à l'aide d'un générateur de fumée froide (pour plus de réalisme) ou sollicitation d'un déclencheur manuel d'alarme ;
- ▶ Surveillance et analyse de l'évacuation chronométrée ;
- ▶ Débriefing avec les participants ;
- ▶ Proposition d'un plan d'action(s) corrective(s) si nécessaire.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ▶ Fumigène d'exercice (après accord de la direction) ;
- ▶ Compte-rendu d'exercice.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUES :

- ▶ Mise en situation des occupants lors de l'exercice ;
- ▶ Débat participatif avec les chargés d'évacuation.

INFORMATIONS UTILES :

- ▶ Le réarmement des dispositifs actionnés de sécurité sont entièrement à la charge du client ;
- ▶ La remise en état des moyens de secours qui auraient été éventuellement utilisés lors de l'exercice sont à la charge du client (sparklet, extincteurs...).

LES FORMATEURS :

Nos formations et exercices sont réalisés par des conseillers techniques - formateurs spécialisés dans la prévention des risques d'incendie et d'explosion ;

Nos formateurs sont tous diplômés et salariés de l'entreprise CPI.

UN SAVOIR FAIRE RECONNU ET DES FORMATIONS SUR MESURE :

- ♦ Nos formations sont conformes aux réglementations en vigueur ;
- ♦ Nos formations répondent aux recommandations des sociétés d'assurance ;
- ♦ Nos offres sont le résultat de nombreux échanges avec nos clients depuis plus de 60 ans ;
- ♦ Nos formations sont personnalisées selon vos besoins et vos priorités.

APRÈS LA FORMATION ?

- ♦ Un compte-rendu de la formation vous sera transmis par voie postale ;
- ♦ L'attestation originale de présence, complétée par les stagiaires, vous sera également transmise avec le compte-rendu.

Pensez à nous consulter pour :

1/ vos formations à la sécurité incendie :

- ♦ Manipulation des extincteurs ;
- ♦ Équipier de Première Intervention (EPI) ;
- ♦ Équipier de Seconde Intervention (ESI) ;
- ♦ Formation en unité mobile ;
- ♦ Formation à l'évacuation / à la mise en sécurité (transfert horizontal) ;
- ♦ Exercices d'évacuation / de mise en sécurité ;
- ♦ Etc.

2/ vos formations de secourisme :

- ♦ Initiation à l'utilisation du défibrillateur ;
- ♦ Formation initiale de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) ;
- ♦ MAC (Maintient et Actualisation des Compétences) du SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

3/ santé au travail :

- ♦ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) IBC (Industrie Bâtiment Commerce) ;
- ♦ Formation Gestes et Postures.

4/ vos formations à l'habilitation électrique tous niveaux ;

5/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre PPMS ainsi que son suivi (formation(s), exercice(s)) ;

6/ un audit de sécurité incendie ;

7/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre document unique ;

8/ la réalisation de vos plans et/ou consignes de sécurité incendie ;

9/ la maintenance ou l'installation de vos moyens de secours incendie.